



# saisie de compte bancaire et saisie de mes biens mobiliers par d'huissier que puis je faire

Par **aikido**, le **15/02/2024 à 18:35**

bonsoir

j'ai un probleme avec un huissier qui ma annoncé que si je réglais pas le reste de mon credit en totalité totalité il viendrait saisir mes biens et qu'il saisirait mon compte j'aimerais savoir si il a le droit je travaille pas et je suis malade a t'il le droit de le faire si oui comment puis je me defendre

je vous remercie et je vous souhaite une belle soirée

Par **Marck.ESP**, le **15/02/2024 à 18:41**

Bienvenue

Votre crédit n'est donc pas couvert par une assurance ?

Il faudrait savoir à quelle étape vous en êtes, car avant cette intervention d'huissier, il a dû se passer d'autres étapes

Tant qu'un tribunal n'a pas émis un jugement valant titre exécutoire, le commissaire de justice ne peut saisir.